

Appel de candidatures

RECTRICE OU RECTEUR

(poste de cadre supérieure ou supérieur)

Le poste de rectrice ou recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sera à pourvoir pour janvier 2023. Conformément au [Règlement n° 3 des procédures de désignation de l'UQAM](#), le conseil d'administration de l'UQAM formulera une recommandation au gouvernement du Québec en vue de la nomination de la rectrice ou du recteur.

À cet effet, le comité de sélection procède maintenant à un appel de candidatures. Il effectuera notamment une consultation auprès de personnes et de groupes de la communauté universitaire, et fera une recommandation au conseil d'administration.

ATTRIBUTIONS

La rectrice ou le recteur est le premier dirigeant de l'établissement. Cette personne est membre du conseil d'administration et préside le comité exécutif et la commission des études. Elle siège à l'assemblée des gouverneurs et à la commission de planification de l'Université du Québec. Elle dirige une équipe de cadres supérieures et supérieurs, qui la seconde dans ses responsabilités liées à la réalisation de la mission et à l'administration de l'Université. Les doyennes et doyens lui sont aussi rattachés.

De manière plus précise, les responsabilités de la rectrice ou du recteur sont prévues à l'article 3.4 du [Règlement n° 2 de régie interne de l'UQAM](#).

LIEU DE TRAVAIL

Montréal

CONDITIONS DE TRAVAIL

La rectrice ou le recteur est nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans, renouvelable, sur la recommandation du conseil d'administration de l'UQAM, après consultation du corps professoral de cette université et des groupes ou associations déterminés au Règlement n° 3 des procédures de désignation de l'UQAM.

Le traitement est établi selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret n° 450-2007 du 20 juin 2007 et modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées).

MISSION

Née en 1969 du processus de démocratisation de l'éducation québécoise, inspirée par l'idéal réitéré et renouvelé de l'accessibilité, instituée comme établissement à vocation générale francophone, public, ouvert sur le monde et intégré dans sa communauté, l'UQAM a pour mission de :

- Produire de nouvelles connaissances, transmettre et partager les savoirs, préserver et enrichir le patrimoine scientifique, culturel, intellectuel et artistique;
- Contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante aux trois cycles d'études;
- Participer au développement de la société par des activités de formation, de recherche et de création arrimées aux préoccupations des milieux éducatifs, culturels, professionnels, sociaux ou économiques;
- Stimuler, développer et promouvoir la curiosité scientifique et artistique, la pensée analytique, le sens critique, la créativité, l'autonomie et l'engagement.

L'UQAM a le statut d'université associée au sein du réseau de l'Université du Québec. Elle est une université publique de langue française dont le rayonnement est international. La qualité de son enseignement, l'originalité et les caractéristiques de ses programmes, sa recherche de pointe, souvent axée sur les préoccupations sociales, ainsi que ses innovations en création ont contribué à bâtir sa renommée.



L'Université offre de la formation à Montréal et dans ses quatre campus régionaux. Elle compte près de 37 000 étudiantes et étudiants, près de 5 300 employées et employés, dont plus de 1 100 professeures et professeurs, 25 maîtres de langue et 2 100 personnes chargées de cours. Près de 290 000 personnes sont diplômées de l'UQAM.

L'Université offre 335 programmes, dont plus de 155 aux cycles supérieurs, au sein de ses facultés (arts, communication, science politique et droit, sciences, sciences de l'éducation, sciences humaines) et de l'École des sciences de la gestion. Ses professeures et professeurs reçoivent des subventions et des contrats de recherche pour un total de plus de 100 millions de dollars. L'UQAM dispose d'un budget de plus de 485 millions de dollars.

EXIGENCES

Conditions d'admission

La personne candidate doit être titulaire d'un doctorat (Ph. D.). Exceptionnellement, les personnes détentrices d'un autre diplôme universitaire de troisième cycle ou d'une maîtrise pourront être considérées si elles détiennent une expérience significative et pertinente.

La personne candidate doit aussi posséder une solide expérience en gestion, en enseignement et en recherche ou création.

De plus, elle doit faire la démonstration d'une ou de plusieurs expériences qui lui ont permis d'établir une crédibilité dans les milieux universitaires ainsi que d'une très bonne connaissance des systèmes universitaires québécois et canadien, du réseau de l'Université du Québec et des réseaux gouvernementaux.

Critères de sélection

Dans son évaluation des candidatures, le comité de sélection tiendra compte, notamment, des critères suivants :

- La lecture stratégique que la personne candidate fait des enjeux internes et externes affectant les activités de l'UQAM;
- Sa vision porteuse pour la promotion et le développement de l'UQAM;
- Sa connaissance et son adhésion aux valeurs et à la culture de l'UQAM et du réseau de l'Université du Québec;
- Son sens politique;
- Son aptitude à assumer la représentation de l'UQAM auprès des milieux universitaires, politiques, gouvernementaux, sociaux et économiques;
- Sa capacité à promouvoir le rayonnement de l'UQAM et à en gérer l'image publique ainsi que la réputation tant sur le plan national qu'international;
- Sa capacité à motiver, à mobiliser et à rallier les membres et les groupes de la communauté universitaire;
- Son aisance à travailler en collégialité ainsi que sa capacité d'écoute et de compréhension.

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent se procurer le formulaire de mise en candidature à l'adresse instances.uqam.ca/course-au-rectorat.

Ce formulaire dûment rempli ainsi qu'une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé doivent être retournés [par courriel à Me Marylène Drouin](#), secrétaire générale et secrétaire du comité de sélection, **avant 17 h (HAE) le 27 septembre 2022**, date limite de mise en candidature.

Seuls les dossiers complets et reçus avant la date et l'heure limites seront considérés. Une fois que vous aurez soumis votre candidature, les renseignements contenus dans votre dossier seront examinés et ne pourront être modifiés.

SUGGESTION D'UNE CANDIDATURE

Conformément à l'article 17.9 du Règlement n° 3 des procédures de désignation de l'UQAM, toute personne à l'emploi de l'Université, les membres du conseil d'administration et de la commission des études, les syndicats accrédités, les associations qui représentent des cadres et le personnel, les associations étudiantes de programmation reconnues, le conseil des personnes diplômées et la



Fondation de l'UQAM sont invités à proposer le nom d'une ou de plusieurs personnes afin de pourvoir le poste de rectrice ou recteur.

Les personnes et les groupes précédemment mentionnés doivent soumettre leur proposition par courriel à Me Marylène Drouin avant 17 h (HAE) le 20 septembre 2022, à l'adresse indiquée ci-dessous. Ils n'ont pas à remplir le formulaire de mise en candidature. La secrétaire générale communiquera avec les personnes proposées afin que celles-ci le remplissent, si elles le souhaitent.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les personnes qui désirent des renseignements supplémentaires sur le poste, la procédure de désignation et les conditions d'emploi peuvent s'adresser confidentiellement à Me Marylène Drouin, secrétaire générale et secrétaire du comité de sélection : 514 987-7905 ou drouin.marylène@uqam.ca.

L'UQAM souscrit aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

AVIS AUX PERSONNES CANDIDATES

La confidentialité des candidatures est assurée jusqu'à ce que la personne concernée ait donné son accord pour que sa candidature soit soumise à la consultation, en vertu du Règlement n° 3 des procédures de désignation de l'UQAM.

LIENS UTILES

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de l'[Université du Québec à Montréal](#), la [Loi sur l'Université du Québec](#) ainsi que le [Règlement n° 3 des procédures de désignation de l'UQAM](#).